



# CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

1) Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement en totalité. Lors du règlement par chèque bancaire ou postal, veuillez le libeller à l'ordre de l'ENGDE. N'oubliez pas d'inscrire au verso du chèque le nom, prénom, école et formation du participant.

2) Les inscriptions sont prises en compte dans la limite des places disponibles.

3) L'ENGDE se réserve le droit d'annuler une formation faute d'un minimum de participants.

## 4) PROCÉDURE DE CONTENTIEUX

### a) Impayé de l'étudiant

En cas de chèque impayé ou de rejet de prélèvement, les participants devront s'acquitter de 25 € de frais par chèque impayé ou rejet.

### b) Retard de paiement

Toute procédure relative au retard de paiement des frais de formation entraînera une majoration de 10 % des sommes dues. Une exclusion temporaire ou définitive pourra être signifiée à l'étudiant ou au participant.

### c) Clause de déchéance du terme

En cas d'impayé, l'étudiant ou le participant devra s'acquitter de l'ensemble des frais de scolarité restant dus pour l'année scolaire 2020-2021. Cette somme sera immédiatement exigible par l'établissement.

### d) Impayés de l'entreprise d'accueil

Dans le cadre d'une prise en charge par l'entreprise ou par un organisme collecteur OPCA (type AGEFOS), le candidat doit remettre un chèque de caution du montant total de la formation. En cas de non-paiement par l'entreprise ou l'organisme collecteur, le candidat est redevable de sa formation, le chèque de caution est encaissé.

## 5) RÉSILIATION DE L'INSCRIPTION

Par lettre recommandée avec AR adressée au Service Admissions (8 Passage de la Main d'Or - 75011 Paris), le signataire du présent bulletin d'inscription peut décider de la résiliation de l'inscription. Dans ce cas, les dispositions suivantes sont applicables :

a) Résiliation signifiée dans les 14 jours calendaires suivant la date du cachet de la poste imprimé sur la lettre signifiant l'inscription : 100 % des sommes versées seront remboursées.

b) Résiliation signifiée avant le début des cours et plus de 14 jours après l'inscription : en cas de rétractation, la formation n'étant pas commencée, 25% du montant total de la formation est dû.

c) Résiliation signifiée après la rentrée scolaire : l'étudiant devra s'acquitter de la totalité des frais de scolarité.

## LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Dans le cadre de la loi "Informatique et Liberté", seuls les tiers autorisés conformément à la déclaration établie lors de la création du fichier auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) auront accès aux informations vous concernant pour lesquelles vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

## ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT

L'Établissement s'engage expressément à mettre en œuvre un programme conforme aux conditions fixées par sa documentation et à conserver à l'étudiant désigné ci-dessus, tout au long de l'année scolaire, une place dans son établissement dans la section choisie (si la section choisie ouvre).

## ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Je déclare avoir pris connaissance conditions générales du présent dossier d'inscription (du point 1 à 5), du Règlement Intérieur et m'engage à payer l'intégralité des sommes dues pour cette scolarité dans les conditions décrites ci-avant.

L'inscription est ferme et définitive par la remise du présent Bulletin d'Inscription signé, accompagné du règlement à l'inscription.

En tant que répondant financier, je déclare avoir pris connaissance du montant des frais de formation que je m'engage à verser dans le respect des conditions générales de vente de l'ENGDE.

Je verse ce jour le montant total des formations sélectionnées, soit ..... Euros par chèque.

### SIGNATURE DU PARTICIPANT

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Nom : .....

Prénom : .....

À : ..... Le : .....

### SIGNATURE DU RÉPONDANT FINANCIER & CACHET

(précédée de la mention « lu et approuvé »)

Nom : .....

Prénom : .....

À : ..... Le : .....